



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

Numéro de notification : 2025/0218/CZ (Czechia)

Décret portant modification du décret n° 397/2021 relatif aux exigences en matière de conserves de fruits et de légumes, de fruits à coque, de champignons, de pommes de terre et de leurs produits, et de bananes

Date de réception : 29/04/2025

Fin de la période de statu quo : 30/07/2025

Message

Message 001

Communication de la Commission - TRIS/(2025) 1157

Directive (UE) 2015/1535

Notification: 2025/0218/CZ

Notification d'un projet de texte d'un État membre

Notification - Notificación - Notifizierung - Нотификация - Oznámení - Notifikation - Γνωστοποίηση - Notificación - Teavitamine - Ilmoitus - Obavijest - Bejelentés - Notifica - Pranešimas - Paziņojums - Notifika - Kennisgeving - Zawiadomienie - Notificação - Notificare - Oznamenie - Obvestilo - Anmälan - Fógra a thabhairt

Does not open the delays - N'ouvre pas de délai - Kein Fristbeginn - Не се предвижда период на прекъсване - Nezahajuje prodlení - Fristerne indledes ikke - Καμία έναρξη προθεσμίας - No abre el plazo - Viivituste perioodi ei avata - Määräaika ei ala tästä - Ne otvara razdoblje kašnjenja - Nem nyitja meg a késéset - Non fa decorrere la mora - Atidējimai nepradedami - Atlikšanas laikposms nesākas - Ma jiftaħ il-perijodi ta' dewmien - Geen termijnbegin - Nie otwiera opóźnienie - Não inicia o prazo - Nu deschide perioadele de stagnare - Nezačína oneskorenia - Ne uvaja zamud - Inleder ingen frist - Ní osclaíonn sé na moilleanna

MSG: 20251157.FR

1. MSG 001 IND 2025 0218 CZ FR 29-04-2025 CZ NOTIF

2. Czechia

3A. Úřad pro technickou normalizaci, metrologii a státní zkušebnictví
Biskupský dvůr 1148/5
110 00 Praha 1
tel: 221 802 216
e-mail: eu9834@unmz.cz

3B. Ministerstvo zemědělství
Sekce potravinářství
Odbor potravinářský
Těšnov 65/17, 110 00 Praha 1
tel: +420 221 814 629



EUROPEAN COMMISSION

Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

4. 2025/0218/CZ - C50A - Denrées alimentaires

5. Décret portant modification du décret n° 397/2021 relatif aux exigences en matière de conserves de fruits et de légumes, de fruits à coque, de champignons, de pommes de terre et de leurs produits, et de bananes

6. Conserves de fruits et de légumes, de fruits à coque, de champignons, de pommes de terre et de leurs produits, et de bananes.

7.

8. Présentation d'un projet de modification du décret n° 397/2021. Le projet de décret est une mesure d'application de la loi n° 110/1997 relative aux denrées alimentaires et aux produits du tabac et portant modification de certaines lois connexes, telle que modifiée, et remplacera le décret n° 329/1997 existant, qui met en œuvre l'article 18, points a), b), e), f), g) et h), de la loi n° 110/1997 relative aux denrées alimentaires et aux produits du tabac et portant modification de certaines lois connexes, en ce qui concerne les conserves de fruits et de légumes, de fruits à coque, de champignons, de pommes de terre et de leurs produits, et de bananes.

Le projet de modification du décret n° 397/2021 relatif aux exigences applicables aux conserves de fruits et de légumes, aux fruits à coque, aux champignons, aux pommes de terre et à leurs produits ainsi qu'aux bananes est présenté dans le cadre de la transposition de la directive (UE) 2024/1438 du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2024 modifiant les directives du Conseil 2001/110/CE relative au miel, 2001/112/CE relative aux jus de fruits et à certains produits similaires destinés à l'alimentation humaine, 2001/113/CE relative aux confitures, gelées et marmelades de fruits, ainsi qu'à la crème de marrons, destinées à l'alimentation humaine, et 2001/114/CE relative à certains laits de conserve partiellement ou totalement déshydratés destinés à l'alimentation humaine. L'essentiel de la modification concerne la mise en œuvre des exigences de la directive, la nécessité de certaines modifications partielles supplémentaires et la clarification de la législation existante à la lumière de l'expérience pratique.

Mots-clés: conserves de fruits, conserves de légumes, fruits à coque, champignons, pommes de terre, produits à base de pommes de terre, bananes

Notifications antérieures de la législation de base: 2021/176/CZ, 2024/430/CZ. .

9. La raison principale est la transposition de la directive et donc la mise en œuvre des exigences de la directive. Les modifications proposées dans le décret n° 397/2021 concernent en outre les exigences de qualité, les exigences technologiques et les méthodes de manipulation lors de la mise sur le marché.

10. Référence(s) au(x) texte(s) de base: 2021/0176/CZ, 2024/0430/CZ

Les textes de référence doivent être envoyés dans le cadre de précédente notification:

2021/0176/CZ

2024/0430/CZ

11. Non

12.

13. Non

14. Non

15. Non



EUROPEAN COMMISSION
Directorate-General for Internal Market, Industry, Entrepreneurship and SMEs
Single Market Enforcement
Notification of Regulatory Barriers

16.

Aspect OTC: Non

Aspects SPS: Non

Commission européenne

Point de contact Directive (UE) 2015/1535

email: grow-dir2015-1535-central@ec.europa.eu